

# Bulletin d'Adhésion - Année 2024

NOM (en capitales) : .....

Prénom : .....

Adresse (complète et lisible) : .....

.....

Téléphone : ..... Numéro d'apiculteur : .....

E mail : .....

## OBLIGATOIRE

COTISATION DE BASE .....

COTISATION PROPORTIONNELLE

nb de ruches : .....X 1.40 €

(voir détails sur le dernier feuillet)

## FACULTATIF

FORMATION Rucher Ecole ..... ( 150,00 € )

ABONNEMENT REVUE  
« Abeilles et Fleurs » ..... ( 31,00 € )

Je souhaite recevoir une attestation d'assurance RC  
Promotion et Commercialisation

Don, pour des actions de préservation des abeilles et de  
soutien au Syndicat des Apiculteurs des HP

**TOTAL** .....

<b>25 00 €</b>

**Certifié exact, le :** .....

**Signature:**

**NOTA :** Le règlement doit être effectué par chèque libellé au nom du Syndicat des Apiculteurs des H-P, et adressé **avant le 31 janvier 2024** à l'adresse suivante :

Syndicat des Apiculteurs des Hautes-Pyrénées  
7bis, rue de l'Eglise - 65350 - CASTELVIEILH

***Feuillet pour le Syndicat, exemplaire à renvoyer***

# Bulletin d'Adhésion - Année 2024

NOM (en capitales) : .....

Prénom : .....

Adresse (complète et lisible) : .....

.....

Téléphone : ..... Numéro d'apiculteur : .....

E mail : .....

## OBLIGATOIRE

COTISATION DE BASE .....

COTISATION PROPORTIONNELLE

nb de ruches : .....X 1.40 €

(voir détails sur le dernier feuillet)

## FACULTATIF

FORMATION Rucher Ecole ..... ( 150,00 € )

ABONNEMENT REVUE  
« Abeilles et Fleurs » ..... ( 31,00 € )

Je souhaite recevoir une attestation d'assurance RC  
Promotion et Commercialisation

Don, pour des actions de préservation des abeilles et de  
soutien au Syndicat des Apiculteurs des HP

**TOTAL** .....

<b>25 00 €</b>

**Certifié exact, le :** .....

**Signature:**

**NOTA :** Le règlement doit être effectué par chèque libellé au nom du Syndicat des Apiculteurs des H-P, et adressé **avant le 31 janvier 2024** à l'adresse suivante :

Syndicat des Apiculteurs des Hautes-Pyrénées  
7bis, rue de l'Eglise - 65350 - CASTELVIEILH

***Feuillet pour l'Adhérent, à conserver comme justificatif***

# Tableau des garanties

Dans le cadre d'un contrat de groupe, il n'est délivré aucun récépissé, ni d'attestation à titre individuel, sauf attestation d'assurance RC Promotion et Commercialisation.

1,40 €/ruche, remboursement limité à 200 €  
(ruche + essaim) - franchise selon le cas

Pour info, sont incluses la taxe éco emballage et la cotisation proportionnelle à l'UNAF .

## **Nature des garanties :**

- . responsabilité civile,
- . pollution accidentelles des eaux,
- . intoxication alimentaire,
- . protection juridique,
- . insolvabilité des tiers,
- . incendie et garanties annexes,
- . recours des voisins et des tiers,
- . vol et détérioration des ruches,
- . transport.

**En cas de sinistre,** et dans les 5 jours qui suivent le constat, faire un courrier de déclaration au trésorier du Syndicat des Apiculteurs des HP en indiquant :

- . nom, prénom, adresse, numéro d'apiculteur,
- . date, lieu et type de sinistre (vol, incendie, tempête, ...),
- . description détaillée des dommages,
- . éventuellement responsabilité d'un tiers avec ses coordonnées,
- . toute information que vous jugeriez utile.

**En cas de vol ou de vandalisme,** porter plainte à la Gendarmerie ou à la Police, et fournir le récépissé de dépôt de plainte.

## **Pour toute correspondance :**

Syndicat des Apiculteurs des Hautes-Pyrénées  
7bis, rue de l'Eglise - 65350 - CASTELVIEILH

contact@apiculteursdeshautespyrenees.fr  
Trésorier: 06 03 47 36 84